

# Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 22 août 2019

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie,  
Monsieur KOPP Piotr,  
Monsieur RIVET Stève,  
Monsieur VIAL Stéphane avec procuration à BESSE Yann,  
Monsieur COCHE Jérémy,  
Monsieur PIGNOLI Christophe.

\*\*\*\*\*

- Décide d'annuler la délibération du 3 avril 2018, reçue en sous-préfecture le 6 avril 2018, prescrivant la modification n°2 du PLU de Saint Jean d'Arves dans la mesure où la commune n'était pas compétente pour engager une telle procédure.

\*\*\*\*\*

- Approuve le rapport d'activité 2017/2018 de la SATVAC.

\*\*\*\*\*

- Décide de surseoir au règlement de formation des agents par le Centre de Gestion.

\*\*\*\*\*

- Décide de ne pas modifier les tarifs de la halte-garderie pour 2019/2020, à l'unanimité.

Les tarifs seront les suivants :

11 € de l'heure

20 € la demi-journée

42 € la journée

27 € la demi-journée + le temps de repas

5 € / jour ou 25 € / semaine pour l'accompagnement au ski.

- Décide de rajouter des forfaits :

Forfait 5 jours = 90 € la demi-journée

200 € la journée

125 € la demi-journée + le temps de repas

Forfait 6 jours = 110 € la demi-journée

240 € la journée

150 € la demi-journée + le temps de repas.

\*\*\*\*\*

- Demande une subvention auprès du FDEC pour les aménagements du cimetière.

\*\*\*\*\*

- Demande une subvention auprès du FDEC pour le projet d'adressage des voies communales.

\*\*\*\*\*

- Décide de ne pas valider le programme de coupe pour 2020 concernant la forêt communale de Saint Jean d'Arves, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Approuve le rapport de la CLECT du 25 juin 2019, approuve le reversement de la dotation touristique de 2019 aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants ci-joint :

Villarembert - Le Corbier : 520 550 €

Fontcouverte – La Toussuire : 229 560 €

Saint Sorlin d'Arves : 73 119 €  
Saint Jean d'Arves : 71 850 €.  
TOTAL : 895 079€

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de cette délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Approuve le rapport de la CLECT du 25 juin 2019 concernant le transfert de l'école de musique de St Julien Montdenis et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Adopte le rapport définitif concernant le transfert des transports scolaires : approuve le rapport de la CLECT du 25 juin 2019 et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Adopte le rapport définitif concernant le transfert de la compétence « promotion du tourisme », prise en compte de la taxe de séjour d'Albiez Le Jeune et régularisation pour la commune de Saint Pancrace.  
Approuve le rapport de la CLECT du 25 juin 2019 et autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- Approuve le devis de la SEA concernant les états des lieux qui sont annexés aux contrats de location en alpage liant la commune de Saint Jean d'Arves aux exploitations agricoles. Ce devis s'élève à 1 024,86 € TTC par alpage (1,5 jours).

\*\*\*\*\*

#### Questions diverses :

- Référents Ambroisie : SIBUE Pascal et BALMAIN Jean-Paul.
- Lecture des mails de Monsieur MICHEL Stéphane avec diverses doléances.
- Lecture des mails et des courriers concernant l'enfouissement des réseaux secs et la problématique d'internet au hameau du Mollard.
- Décide de donner la somme de 200 € pour les 60 ans de Maurienne Judo.